

BRECEY - COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2011

Étaient présents : M. TRÉHET, M. LETHIMONNIER, M. HAMELIN, M. BAZIN, M. ANFRAY, M. RIVIERE, M^{me} DOULAND, M. POULAIN, M. DUBOURG, M^{me} YVON, M^{me} LEBRETON, M. AUBRAY, M^{me} PIGEON, M. JAMES.

M. le Maire donne lecture des dernières délibérations. Le Conseil Municipal aborde ensuite les points suivants :

Modification de la régie d'avances du centre de loisirs

Le Conseil Municipal décide de compléter la liste des dépenses autorisées dans le cadre de la régie d'avances du centre de loisirs. Cette liste, qui comprenait : « alimentation et autres matières et fournitures », devient : « carburants, alimentation, fournitures d'entretien, petit équipement, fournitures administratives, autres matières et fournitures, documentation, droits d'entrée (piscine, parcs...), transports collectifs et frais d'affranchissement ».

Indemnité de conseil du comptable du Trésor

Le Conseil Municipal décide par 13 voix pour et 1 abstention de solliciter le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable et d'accorder l'indemnité de conseil à M^{me} Claire CAPPELLEN, receveur municipal. L'élu explique son abstention pour des raisons de politique nationale.

Cession de locaux à l'EURL Lepourcelet

Le Conseil Municipal avait décidé le principe de la cession à l'EURL Lepourcelet au prix de 75 000 € du rez-de-chaussée du bâtiment communal cadastré AC 172 (ancienne bibliothèque rue du Val de Sée) ainsi qu'un local annexe sis au nord ouest de la parcelle.

Pour décider définitivement de cette cession, il fallait attendre la définition d'un règlement de copropriété car la commune reste propriétaire du reste du bâtiment. Le géomètre a calculé que la partie cédée représentait 320 pour mille du bâtiment (la commune gardant le solde, soit 680 pour mille).

Le Conseil Municipal décide donc la cession de ces bâtiments et valide le règlement de copropriété déterminé.

Tour de Normandie 2012

Le Conseil Municipal accepte l'accueil d'une étape du Tour de Normandie 2012. Le budget pris en charge par la commune, de l'ordre de 1 000 €, sera défini précisément après recueil de participations de sponsors.

Clocher de l'église

Chargée de l'entretien des antennes de téléphonie mobile présentes sur le clocher de l'église, une entreprise a transmis quelques photographies détaillant l'état de la maçonnerie de ce clocher. Le Conseil Municipal prend acte de cet état visuel et décide d'étudier plus précisément cette situation.

ZA La Lucerie

Monsieur le Maire donne lecture du courrier d'un habitant de la Lucerie qui se montre mécontent quant à l'évolution de la « pseudo zone artisanale » qui complète celle de la Lucerie.

Monsieur le Maire précise que le Conseil Municipal a toujours veillé à la préservation de l'habitat aux abords de cette zone artisanale en n'autorisant pas l'implantation d'activités de transformation. Les entreprises récemment implantées ou qui s'implanteront sur cette zone exercent une activité discrète et précise que

plusieurs artisans ont souhaité dissocier le siège de leur entreprise de leur domicile pour faciliter le transfert de l'entreprise si besoin.

L'auteur du courrier étant présent dans le public, Monsieur le Maire lui donne la parole pour que celui-ci puisse évoquer et préciser son point de vue. Mais l'auteur du courrier critique et menace mais s'abstient de répondre aux conseillers municipaux qu'il laisse perplexes. Il estime que ce n'est pas devant cette assemblée qu'il doit s'expliquer car il la juge inappropriée.

Accotements de voirie route de Cuves

Certains élus s'inquiètent des aménagements réalisés par le Conseil Général le long de la route départementale n°911 à la sortie de Brécey en direction de Sourdeval (route de Cuves). La largeur des accotements permettait en effet de sécuriser le passage des piétons qui se rendent par cette voie vers la zone de loisirs du Pont Roulland. Le rechargement des talus a réduit de manière importante cette largeur et rend dangereuse la circulation piétonne. Monsieur le Maire précise qu'il contactera les services du Conseil Général pour améliorer ces aménagements.

La séance est levée à 22 H 15.